

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2009

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2009 - (n° 1494)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 106

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 5

État B'

Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les annulations d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement :

Programme	Minoration des autorisations d'engagement annulées	Minoration des crédits de paiement annulés
Soutien de la politique de l'éducation nationale	3 000	3 000
TOTAUX	3 000	3 000
SOLDE	- 3 000	- 3 000

EXPOSÉ SOMMAIRE

Conformément au souhait exprimé par votre commission des finances, cet amendement a pour objet de minorer de 3.000 euros les annulations de crédits sur le programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (action 01 « Pilotage et mise en œuvre des politiques éducatives ») au titre d'une réimputation de crédits.